

CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA HAUTE CORSE

Résidence « LESIA » - Avenue de la Libération - 20600 BASTIA
Tél: 04.95.32.33.65 / Fax : 04.95.31.10.75

ARRETE N° 2017-05

PORTANT PUBLICITE DES DECLARATIONS DE CREATIONS ET VACANCES D'EMPLOIS
DE CATEGORIES B ET C, RELEVANT DU CHAMP DE COMPETENCE DU CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE
TERRITORIALE DE LA HAUTE-CORSE, EN APPLICATION DES DISPOSITIONS COMBINEES DES ARTICLES 23.II.3° ET 41 DE LA LOI DU 26
JANVIER 1984 MODIFIEE, TRANSMISES PAR LES COLLECTIVITES TERRITORIALES DU DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE

(Période du 27 janvier au 02 février 2017)

La Présidente du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la HAUTE-CORSE,

- Vu la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment ses articles 23.II.3° et 41,
- Vu les déclarations de créations et vacances d'emplois de catégories B et C, transmises par les collectivités territoriales du département de la HAUTE-CORSE, dans le cadre des dispositions des articles 23.II.3° et 41 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée et enregistrées au Secrétariat du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la HAUTE-CORSE, pour la période du 27 janvier au 02 février 2017,
- Considérant que, les articles 23.II.3° et 41 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, ont confié le soin aux Centres Départementaux de Gestion non coordonnateurs, d'assurer la publicité des créations et vacances d'emplois de catégories B et C de la Fonction Publique Territoriale, de toutes les collectivités territoriales relevant de leur ressort territorial, à l'exclusion de celles mentionnées aux articles 14 et 12-1.II.2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

ARRETE

ARTICLE 1° : Les déclarations de créations et vacances d'emplois de Catégories B et C, relevant du champ de compétence du CDGFPT de la Haute-Corse, en application des dispositions combinées des articles 23.II.3° et 41 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée sus visée (comportant sept déclarations) sont arrêtées, pour la période du **27 janvier au 02 février 2017**, ainsi qu'il suit :

N° ENR.	DATE DE RECEPTION	COLLECTIVITES ET ETS PUBLICS	POSTES DECLARES	CREATION - VACANCE	CAT	FILIERE*	TC TNC	OBSERVATIONS
2017-43	30/01/2017	COMMUNE DE BIGUGLIA	Adjoint technique territorial (anc. Adjoint technique territorial de 2ème cl.) - Entretien et hygiène des locaux -	Création	C	2	TNC 15h	R/Diminution du nombre d'heures de service hebdomadaire
2017-44	30/01/2017	COMMUNE DE BASTIA	Adjoint territorial d'animation (anc. Adjoint territorial d'animation de 2ème cl.) - Direction Politique Educative - - Directeur CLSH	Création	C	9	TC	R/Direct
2017-45	31/01/2017	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA	Rédacteur territorial principal de 2ème classe - Direction de l'Environnement - Responsable administrative service collecte	Vacance	B	1	TC	R/Liste d'Aptitude
2017-46	02/02/2017	COMMUNE DE BASTIA	Adjoint technique territorial (anc. Adjoint technique territorial de 2ème cl.) - Direction de l'Amenagement et de la planification des travaux - - Technicien des fluides	Création	C	2	TC	R/Direct
2017-47	02/02/2017	COMMUNE DE BASTIA	Adjoint technique territorial (anc. Adjoint technique territorial de 2ème cl.) - Direction des Interventions Techniques - - Agent d'entretien polyvalent des espaces verts	Création	C	2	TC	R/Mutation
2017-48	02/02/2017	COMMUNE DE GHISONACCIA	Adjoint technique territorial (anc. Adjoint technique territorial de 2ème cl.) - Agent polyvalent des services techniques - Travaux et entretien des bâtiments, de la voirie et des espaces verts	Création	C	2	TNC 20h	R/Direct
2017-49	02/02/2017	COMMUNE DE GHISONACCIA	Technicien territorial - Responsable des services techniques - Encadrement du personnel, gestion des travaux sur bâtiments communaux et voirie -	Création	B	2	TC	R/Détachement

ARTICLE 2° : En application de l'article 41 alinéa 2 de la loi n°82-53 du 26 juin 1984, sus-visée, l'autorité territoriale pourvoit l'emploi créé ou vacant en nommant l'un des candidats inscrits sur une liste d'aptitude établie en application de l'article 44 ou l'un des fonctionnaires qui s'est déclaré candidat par voie de mutation, de détachement, d'intégration directe ou, le cas échéant et dans les conditions fixées par chaque statut particulier, par voie de promotion interne et d'avancement de grade.

ARTICLE 3° : Le présent arrêté fera l'objet d'une transmission à Monsieur le Préfet du département de la HAUTE-CORSE, Messieurs les Sous-préfets des arrondissements de CALVI/CORTE, ainsi que d'une publication sur le site internet du CDG www.cdq2b.com et d'un affichage au siège administratif du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la HAUTE-CORSE, aux endroits habituels normalement réservés à cet effet.

Fait à BASTIA,

Le 03 février 2017



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-282020015-20170203-2017-05-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/02/2017

* N.B. : Filières
 1- Administrative 4- Culturelle 7- Médico-Technique
 2- Technique 5- Sociale 8- Police Municipale
 3- Sportive 6- Médico-Sociale 9- Animation